



## **Compte-rendu de l'audio conférence (DI PACA-CORSE) crise COVID point sur les mesures de confinement du 4 novembre 2020.**

Présidée par le DI de PACA-CORSE.

**Objectif: faire un point sur la situation dans la DI suite au nouveau confinement depuis le 30 octobre dernier.**

**En préambule**, le DI qui a assisté à un Conseil d'Administration la veille se veut transparent au niveau des informations à nous communiquer.

L'heure des statistiques en tous genres est revenue.

Il nous indique que nous serons destinataires de statistiques hebdomadaires sur le sujet (tous les jeudi après-midi).

### **La situation sanitaire :**

**Une des DI où le virus circule le plus, avec un nombre de cas assez significatif.**

**Quelques chiffres pour notre DI de PACA-CORSE :**

1118 agents réels .

**Le 29 octobre** il y avait 13 cas positifs avérés dont 1 CO et 12 SU.  
(Pour comparaison : 1 seul cas le 1er octobre).

486 agents présents (266 CO et 220 SU)

168 agents ont fait au moins 1 jour de télétravail dont 159 AG/CO et 9 SU (agents vulnérables).

63 placés en « septaine » dont 11 CO et 52 SU.

Aucun cas grave et dans la majorité des cas la contamination s'est faite dans un cadre probablement familial.

**Une chose est certaine, le virus circule dans les services, il convient donc d'être très vigilant pour le DI.**

**L'USD-FO ne peut que partager cette analyse.**

Le DI rappelle l'importance du suivi des préconisations des médecins de préventions.

Il insiste à nouveau sur les moments critiques où il faut être très prudent : repas, le covoiturage ou encore la pause cigarette.

Pour rappel: les moments de convivialité sont strictement interdits.

Néanmoins pour le DI, discipline individuelle et collective font de pair.

### **Le télétravail :**

C'était le gros sujet du conseil d'administration de la veille.

### **Conclusion du DI :**

Le télétravail est désormais la règle (5 jours/semaine) sauf dérogations relatives aux missions, contingences matérielles ou contre indication du médecin.

Toutefois le mot obligatoire n'a jamais été prononcé... Il faut dire que la règle est une chose mais qu'elle ne doit pas oublier la légalité.

Dans l'optique d'une harmonisation nationale entre DI, la DG devait envoyer une liste reprenant les missions télé-travaillables mais finalement, pas sûr qu'il y ait une liste nationale.

Selon nos informations, la situation, au regard du télétravail, est très variable selon les endroits en France. A la direction générale, la volonté de sous-directeurs, « de ne pas vider les locaux comme en mars » a été communiquée aux agents.

Pour le DI, c'est le chef de service qui doit apprécier les situations et en concertation avec ses agents. Un nouveau document reprenant la possibilité de télétravailler 5 jours par semaine pourrait être signé entre le chef de service et l'agent.

En résumé si le DI encourage très fortement le télétravail jusqu'à désormais 5 jours dès que cela est possible, toutefois il ne peut obliger personne à télétravailler 5 jours.

**Pour rappel on n'est plus dans le cadre du PCA. On est en activité normale.**

C'est entre le chef de service et l'agent que cela doit se discuter et donc s'organiser. Il convient d'être pragmatique et d'éviter les crispations pour l'USD-FO car chaque bureau à son organisation propre.

De toute manière beaucoup de missions en douane ne sont pas forcément télétravaillables ou seulement partiellement.

Sans parler de la prochaine livraison de matériel informatique qui ne devrait arriver que début décembre (cf 160 « pc » portables) dans le meilleur des cas, c'est à dire après la fin « officielle » (ce que le gouvernement annonce pour le moment) du confinement partiel actuel.

Sur le télétravail et le matériel (consommables etc...) la question de la prise en charge financière demeure...sans réponse à ce jour au niveau de la DG !

**Le DI va écrire à tous les agents pour les informer de la situation et de ses enjeux. L'objectif étant d'avoir au sein de notre DI le moins de malades possible. Objectif que nous partageons tous, bien évidemment.**

Concernant le matériel annexe : gel etc ...on dispose du nécessaire mais on manque toujours de gants jetables de grande taille (XL).  
Il n'y a plus de stock de plexiglas à la DI.

**Pour les contrôles SURV :**

La note du mois de juillet 2020 annexée au PRA demeure toujours d'actualité. Elle reprend toutes les consignes en la matière, et rien n'est changé pour le moment.

Pas de problème particulier au niveau des PPF.

Amélioration de la situation sanitaire de la BSI d'Avignon (situation de cluster).

Liaison maritime avec la Tunisie demeure au port de Marseille, alors que ce pays ne figure pas dans la liste des pays tiers « dérogatoires » (maintien de liaisons) !

Le DI rappelle que nous sommes en VIGIPIRATE et qu'il faut être donc prudent.

**L'USD FO est consciente de la menace mais des collègues nous ont fait observer l'aspect loufoque du message de la DG d'avant hier qui rappelle qu'il faut être vigilant vis à vis d'éventuels terroristes mais avec port du masque, gestes**

**barrière ! ?**

### **Le nettoyage des locaux :**

N'oublions pas que le prestataire doit une obligation de résultat.  
Les prestations COVID font l'objet d'une « interrogation » de la part de la DI : est-il indispensable de les maintenir car facturées mais concrètement il est difficile de vérifier leur correcte exécution.

Ces prestations de ménages sont souvent un vrai problème.  
Le marché national ne simplifie pas forcément les choses.  
Il convient d'être le plus réactif possible pour nous faire remonter les difficultés avec des exemples précis.

### **Conclusion :**

**Pour le DI la situation est difficile et il convient pour la maîtriser, d'être responsable aussi bien individuellement que collectivement. Pour le télétravail si on peut le faire 5 jours on doit le faire mais avec souplesse et pragmatisme...**

### **Calendrier :**

**Prochaine audio-conférence sur la situation sanitaire pour notre DI le vendredi 13 novembre.**

**Il est convenu de faire sur ce sujet une réunion hebdomadaire.**

**L'USD-FO était représentée par Frédéric MICHEL et Jean-Philippe SANCEY**



